

le Bulletin

D'INFORMATION

2,00\$

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RÉGION DE QUÉBEC

VOL. 3, NO 2, PRINTEMPS 1998, CREQ



ALEXANDRE TURGEON
Directeur général

Le Bulletin d'information du Conseil régional de l'environnement de la région de Québec fait peau neuve !

Depuis la parution du premier numéro à l'automne 1996, sept numéros du Bulletin d'information du Conseil régional de l'environnement de la région de Québec ont été publiés. Avec le présent numéro, le volume 3, no. 2, nous désirions revoir en profondeur la présentation du Bulletin. Le travail d'amélioration de la mise en page se fera de façon progressive et vous devriez noter d'autres changements dans le numéro d'été et celui de la rentrée, en septembre. Cette amélioration de la mise en page s'effectuera aussi en prenant soin d'intégrer davantage d'images et de photos aux articles. C'est à Julie Rivard, étudiante en graphisme au CÉGEP de Sainte-Foy, à l'emploi du CREQ pour la période estivale, que l'on doit cette nouvelle présentation de même que les améliorations à venir.

Des chroniques régulières ont été ajoutées au Bulletin et celles-ci reviendront à chaque Bulletin : la chronique «**Éducation relative à l'environnement (ERE)**» traitera des acteurs, projets, et outils en ERE, de même que des actions pour un avenir viable; «**Entreprise et environnement**» traitera d'expériences en entreprise; «**Villes, villages et banlieues viables**» fera le point sur certains enjeux en matière d'aménagement, de transport, d'habitation et d'efficacité énergétique en vue du Premier Forum de l'agglomération de Québec vers un développement urbain viable. «**Revue de presse**» reprendra des articles jugés significatifs au

plan de l'actualité en matière de développement durable et dont le message suggère une vision novatrice.

L'augmentation du tirage devrait également se poursuivre en vue d'atteindre notre objectif d'une plus large diffusion. Le tirage devrait donc augmenter progressivement pour atteindre 6000 exemplaires ou plus, toujours en fonction de la contrainte liée à la nécessité d'autofinancer la réalisation, la production et la diffusion du Bulletin.

Vos commentaires sont toujours appréciés et nous tenterons de tenir compte de ceux-ci dans l'amélioration de notre principal outil de communication. À ce sujet, le Bulletin reste, pour un huitième numéro consécutif, sans nom. C'est pourquoi nous désirons faire appel à vous pour nous faire des suggestions d'ici le **3 août**, soit la **date de tombée des articles pour le numéro d'été**. La personne, dont le nom aura été retenu, recevra en remerciement une «poubelle intelligente, Murf» (voir l'illustration) qui facilite le tri des matières résiduelles, une gracieuseté de Nova Envirocom (voir pub à la page 2).

En terminant, je tiens à remercier Ann Bourget, directrice générale adjointe et rédactrice du Bulletin pour le travail de conception et de mise en page des sept premiers numéros du Bulletin. Sur ce, bonne lecture! ☑

Note au lecteur : les opinions contenues dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs, à l'exception des positions adoptées par le CREQ en conseil d'administration.

Du neuf ..1
Éducation relative
à l'environnement ..2
Désertification ..4
Transport ..6
Eau ..8

Énergie ..10
Économie &
environnement ..12
Portneuf ..14
Revue de presse ..16
Forêt ..17
Villes, villages &
banlieues viables ..18
Membres ..20



Cette chronique vise à faire connaître les acteurs, les projets et les outils en ERE (Éducation relative à l'environnement), de même que des actions pour un avenir viable.

ERE



Jardin Van Den Hende Site de démonstration en compostage domestique

Saviez-vous que le compost est le meilleur des amendements que vous puissiez utiliser, tant pour votre potager, vos plates-bandes de fleurs, vos arbres et arbustes, votre pelouse, etc.? Saviez-vous que vous avez la possibilité de fabriquer un compost dont la qualité est supérieure à celle des composts commerciaux? Saviez-vous qu'il est possible de diminuer du tiers le volume de vos déchets domestiques lorsque vous faites votre propre compost? Saviez-vous pourquoi on surnomme le compost: l'or brun du jardinier?

Pour trouver les réponses à ces questions et à bien d'autres, la Société des Amis du Jardin Van Den Hende invite le public à visiter son site de démonstration en compostage domestique aménagé au Jardin Van Den Hende, et ce à compter du 14 juin 1998.

Sur place, un circuit autonome sera aménagé de façon à ce que les visiteurs puissent y recueillir en tout temps de l'information, tant sur les méthodes de compostage domestique, les matériaux à composter, l'entretien du compost et l'utilisation du compost.

De plus, afin de répondre aux interrogations des plus curieux, deux séances d'information seront présentées chaque semaine. Ces séances, d'une durée d'une heure, seront offertes les mardis à 19h et les samedis à 10h, et ce du 16 juin au 10 octobre 1998. Les participants se verront remettre un document technique pour lequel des frais de 2\$ seront exigés. Par beau temps, les séances d'information auront lieu directement sur le site de démonstration, alors qu'elles auront lieu au local 1240 de l'Environtron lorsque la température sera moins clémente.

Pour assister aux séances d'information, le public est invité à se présenter aux dates et aux heures indiquées. Aucune réservation n'est requise, sauf dans le cas des groupes pour lesquels des séances pourront être offertes à la demande.

Le projet a été rendu possible grâce à la participation du Comité de gestion du

jardin, du Conseil régional de l'environnement de Québec et des Ami(e)s de la Terre.

Pour toutes informations concernant le site de démonstration en compostage domestique du Jardin Van Den Hende, contactez Lili Michaud ou Jacques Allard au (418) 656-3410. ☎

NOVA ENVIROCOM

Garantie le succès de votre programme de compostage domestique

• Offre un service clés en mains aux organismes qui souhaitent implanter un tel programme tout en développant une source de financement :

- Sensibilisation et formation de citoyens;
- Distribution de composteurs et de produits connexes;
 - Poubelle MURF;
 - Matériel didactique;
 - Guide d'instruction.



Le composteur le plus utilisé,
150 municipalités ont
déjà participé
au programme
au Québec.

NOVA ENVIROCOM

peut implanter chez vous en quelques semaines un programme complet incluant : expertise, matériel, approche personnalisée et service après vente.

PIERRE MORENCY,
président

Montréal :
(514) 528-7731

Pagette
Sans frais :
1-800-446-7401

Sherbrooke :
(819) 842-4642



22 avril 1998 jour de la terre

MARJOLAINE MOISAN

Responsable du Comité Brundtland du CSRQ

Le 22 avril dernier, Jour de la Terre à l'école Wilbrod Bhéner, plus de 500 jeunes ont répondu à l'invitation du Comité Brundtland Paix et Environnement du CSRQ afin de souligner les gestes écologiques, pacifiques et solidaires des jeunes de nos écoles.

Plus de 200 méritas Albert-Jacquart ont été remis à des délégations d'une cinquantaine d'écoles de notre région. Ces écoles représentaient 14 de nos commissions scolaires.

Parmi toutes ces écoles, cinq se sont méritées un trophée Toupaix, oeuvre du sculpteur Clermont Gagnon de Saint-Jean-Port-Joli.

Rencontre avec Cycleau

Cycleau était présent à PLANET'ERE, il était également présent lors de la remise des prix du Jour de la Terre. Il parcourt la planète afin de raconter ses histoires à un public de tous âges.

Mais qui est Cycleau ? Cycleau est un personnage, un clown écolo, un magicien rigolo. Créé en 1985 et incarné par monsieur Jacques Bujold, le personnage maîtrise plusieurs formes artistiques à la fois : jeu théâtral, magie, conte, poésie, musique, chanson et mime. Il sait captiver, émouvoir, surprendre, charmer, amuser. À chaque public, son spectacle !

Nous vous invitons à prendre contact avec ce sympathique personnage qui saura sans aucun doute vous transmettre la passion de son art et faire de votre prochain événement, une réussite !

Les coordonnées de Cycleau (M. Jacques Bujold)

Les Productions Jacques Bujold

1147, 1^{ère} avenue, bureau 3
Saint-Rédempteur, (Québec), G6K 1J5
Téléphone: 831-5583 • Sans frais : 1-888-85clown
Télécopieur : 831-5193



**Les Copies de la
Capitale inc.**

235, boulevard Charest Est
Québec, (Québec) G1K 3G8

- Téléphone: (418) 648-1911
- Télécopieur: (418) 529-7148
- Internet: ccapital@quebecetel.com



Atelier de réusinage de cartouches
2800, rue Jean Perrin, suite 315
Québec, Québec
G2C 1T3
tél.: (418) 845-4114
téléc.: (418) 845-1849
courriel: arc@qbc.clic.net

trophées Toupaix

écologie	École secondaire Roger Comtois C.S. de la jeune Lorette
pacifisme	École du Parc C.S. des Chutes-Montmorency
solidarité	École les Petits Cheminots C.S. Chutes-de-la-Chaudière
persévérance (primaire)	École de l'Apprenti-Sage C.S. de la Jeune-Lorette
persévérance (secondaire)	École secondaire Vanier CECQ

Plusieurs magnifiques prix, dont la trousse «Terre comprise», des livres, des chandails, des épinglettes et de très belles affiches ont été également données grâce à la collaboration de nos généreux partenaires.

Mentionnons également qu'une trentaine d'établissements ont reçu ou renouvelé leur statut «École Verte Brundtland».

Soulignons la participation dynamique de l'Harmonie de l'école secondaire de Neufchâtel, de Fouineur, la mascotte de Bell Canada et du sympathique Cycleau le clown. La fête fût un succès grâce à eux et à la présence appréciée d'invités de marque. Mentionnons à ce titre, la présence de l'honorable Lise Thibeault, lieutenant gouverneur du Québec, de messieurs Paul Bégin, ministre de l'Environnement et de la Faune, Luck Mervill, porte-parole officiel pour le Québec du Jour de la Terre, Alain Pélissier, secrétaire-trésorier de la CEQ et Luc Savard, président de la FECS.

Participerez-vous au grand rassemblement du 22 avril 1999 ?

Les cactus s'adaptent au désert

Les êtres humains, non!

ANDRÉE BUIST
Carrefour Tiers-Monde¹

Les cactus, grâce à leur système qui retient l'humidité, se sont adaptés aux conditions extrêmes du désert. L'être humain n'est pas un cactus pour s'adapter à un tel environnement... À l'heure actuelle, la vie de 900 millions de personnes est menacée par le phénomène de la désertification.

Désert ou désertification ?

La désertification est plus que l'avancée des déserts. On la définit comme un processus de détérioration des terres arables dans les régions arides : les plantes meurent, le sol devient infertile et à la surface se forme une croûte désertique où plus rien ne pousse.

Un problème d'envergure ?

À l'heure actuelle, le quart de la surface terrestre est touché et le processus s'accélère partout dans le monde, selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). La situation est particulièrement grave en Afrique où 73% des terres arides agricoles sont déjà dégradées. Outre les pays du Sahel, la désertification affecte de vastes régions de l'Asie et des Amériques. En fait, près de 110 pays, dont 90 en développement, sont touchés.

Le ou les responsables ?

Sans nier le facteur des changements climatiques, des études prouvent que les activités humaines sont, en majeure partie, responsables de la dégradation des terres. En effet, souvent les populations des zones arides exercent, pour survivre, de trop grandes pressions sur leurs sols déjà vulnérables tels le déboisement excessif, le manque de jachère, le surpâturage, etc. La pauvreté devient donc dans les pays en développement un facteur déterminant dans la formation de nouveaux espaces désertiques. Ainsi, toute lutte contre la désertification devra inclure des mesures de réduction de la pauvreté. La pression sur l'environnement ne sera réduite que par une amélioration significative des conditions de vie des populations touchées.

Dans les pays industrialisés, ce sont nos modes de production et de consommation qui mettent en péril l'équilibre fragile de nos écosystèmes³. Toute lutte environnementale, y compris celle de la désertification, doit s'accompagner d'une large campagne d'éducation contre le gaspillage et le pillage éhontés dans nos sociétés de consommation.

Impacts local et mondial

La désertification est un problème environnemental mondial aux nombreuses répercussions. Au niveau local, elle engendre l'instabilité politique et sociale en plus de causer la malnutrition ou la famine. Au niveau international, elle demeure responsable de déséquilibres écologiques importants tels le réchauffement de la planète et la perte de la diversité biologique.

2. Source: Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

La Convention

Devant l'ampleur du processus de désertification, existe-t-il des solutions ? Des engagements ? Il aura fallu l'insistance des dirigeants africains, au Sommet de la terre à Rio, pour voir naître en juin 1994 la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse. Aujourd'hui, 118 pays ont ratifié cette Convention dont le Canada en 1995. La communauté internationale reconnaît enfin l'envergure du problème et l'urgence d'agir pour contrer ce fléau.

Reste maintenant le nerf de la guerre : l'application de cette même Convention. La communauté internationale tarde à y investir les ressources financières et techniques nécessaires et ce, malgré les conséquences déjà enregistrées par la désertification : migrations massives (25 000 réfugiés de l'environnement), disparition d'espèces végétales et animales, changements climatiques majeurs, etc. Soulignons

toutefois le travail acharné des populations concernées qui, dans beaucoup de pays du Sahel par exemple, ont réussi à régénérer de larges parcelles de terres. Leurs actions ont permis aux gens de se redonner une qualité de vie et d'enrayer l'exode rural...

Lutte contre la désertification

La désertification est-elle un processus réversible ? Peut-on en venir à bout ? OUI, si chacune et chacun de nous demeure convaincu de l'enjeu mondial de cette lutte et se montre prêt à s'y engager. Comparativement à d'autres problèmes écologiques (pensons au «trou» dans la couche d'ozone, aux changements climatiques, à la pollution) la désertification n'a pas encore retenu l'attention des médias et du grand public. Cela est dû en partie à la complexité du problème et des solutions, mais également à une méconnaissance de l'ampleur de la crise. Sans une pression et des actions soutenues par le grand public, il est certain que la Convention risque de prêcher dans le désert.

Le 17 juin, Journée mondiale de lutte contre la désertification est là pour nous rappeler la nécessité de s'informer et de s'engager. À l'instar de l'autruche, garderons-nous la tête dans le sable? ☞

1. Carrefour Tiers-Monde est un organisme non gouvernemental de solidarité internationale, implanté à Québec depuis près de trente ans. Il participe activement à la campagne de lutte contre la désertification. Pour connaître les activités liées à la Journée du 17 juin, communiquez à nos bureaux à (418) 647-5853 ou ctm@mediom.qc.ca

3. Une étude sur le sujet est disponible à Solidarité Canada Sahel, Montréal. (514) 522-6077

DÉSERTIFICATION



17 juin 1998

Journée mondiale de lutte contre la désertification

CAMPAGNE RÉALISÉE PAR CARREFOUR TIERS-MONDE ET SOLIDARITÉ SAHEL



Connaissez-vous bien le processus de désertification ? Voici un petit jeu questionnaire qui vous permettra de vérifier vos connaissances et, espérons-le, de mieux comprendre les enjeux et l'urgence de la lutte contre la désertification.

1. La désertification se définit comme suit :

- a) une avancée progressive des déserts
- b) une dégradation progressive des terres qui entraîne la mort des plantes, l'infertilité des sols et la formation d'une couche désertique
- c) une terre qui ne reçoit pas assez d'eau
- d) une terre épuisée par les peuples nomades

2. Le pourcentage de la population mondiale touchée par la désertification est de :

- a) 2 à 5 %
- b) 5 à 10 %
- c) 15 à 20 %
- d) 30 à 35 %

3. La désertification touche plus de 100 pays dont 90 sont en voie de développement. Comment peut-on expliquer que les populations de ces mêmes pays aggravent parfois le processus de désertification ?

- a) elles sont démunies et impuissantes face au problème
- b) elles ne connaissent pas suffisamment le processus de désertification
- c) la pauvreté et le manque de ressources les obligent à surexploiter leurs terres (surpâturage, déboisement). C'est souvent une question de survie quotidienne
- d) elles ne se préoccupent par des questions environnementales

4. La moitié des 900 millions de personnes affectées par la désertification vivent :

- a) en Asie
- b) en Afrique, dans les pays du Sahel
- c) au Sahara
- d) en Amérique latine

5. Depuis 1994, il existe une Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse. Celle-ci fut fortement réclamée au Sommet de Rio par :

- a) les pays européens
- b) les pays africains
- c) les pays d'Amérique latine

- d) les pays d'Amérique du Nord

6. À ce jour, 118 pays ont ratifié la Convention. Face à cette convention, la position du Canada est :

- a) il a ratifié la Convention en décembre 1995
- b) il a ratifié la Convention en décembre 1997
- c) il ne compte pas ratifier la Convention
- d) il fut le premier pays à ratifier la Convention de 1994

7. À cause de son immense réservoir d'eau, on pourrait croire le Canada à l'abri de la dégradation des terres. Et pourtant, cette dernière fait perdre l'équivalent de plusieurs milliers de dollars par année en production agricole. À combien Environnement Canada estime-t-il cette perte ?

- a) un milliard
- b) 100 mille
- c) un million
- d) cinq millions

8. Un des éléments importants qui prive les paysans de nombreux pays en développement des meilleures terres agricoles est :

- a) l'absence d'irrigation
- b) la croissance démographique
- c) les changements climatiques à l'échelle mondiale
- d) l'exigence pour les pays du Sud de produire des cultures d'exportation (café, cacao, fruits, arachides, coton, etc.)

9. Pour contrer les effets de la désertification dans les pays en voie de développement, il faut absolument que le Nord accorde priorité à :

- a) la réalisation de nombreuses études sur la question
- b) l'exportation de hautes technologies d'irrigation
- c) la participation des populations touchées aux solutions
- d) un investissement significatif en faveur des populations en crise

10. La désertification crée un nouveau type de personnes déplacées : les sans-terres. On voit poindre à l'horizon une grave crise d'urbanisation. À combien estime-t-on actuellement le nombre de réfugiés de l'environnement ?

- a) deux millions
- b) 12 millions
- c) un milliard
- d) 25 millions

LES PRAIRIES CANADIENNES CONNAISSENT LE PROCESSUS DE DÉSSERTIFICATION. LE TIERS DES TERRES DE L'AMÉRIQUE DU NORD SONT DES TERRES SÈCHES.

LA FORMATION D'UN SEUL POUCE DE TERRE PEUT PRENDRE PLUSIEURS SIÈCLES, IL SUFFIT DE QUELQUES SAISONS POUR LE DÉTRUIRE.

Réponses : 1b, 2c, 3c, 4b, 5b, 6a, 7a, 8b, 9c, 10d



Route à quatre voies Non requise dans la réserve faunique des Laurentides

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Québec, le 16 avril 1998. Le groupe «Accès-Bleuets» du Saguenay-Lac-St-Jean donnait le coup d'envoi, en fin de semaine, à une pétition devant atteindre 100 000 noms demandant au gouvernement provincial la construction d'une route à quatre voies séparées reliant Québec et le Saguenay-Lac-St-Jean.

Le Conseil régional de l'environnement de la région de Québec (CREQ) s'oppose à un tel projet car il n'apparaît pas justifié selon les statistiques de circulation et d'accidents et qu'une route à quatre voies ne serait pas en mesure de solutionner la problématique de transport entre ces régions.

Cette nouvelle pétition d'Accès-Bleuets fait suite à une autre initiative du même genre datant de 1989 et à laquelle le gouvernement a répondu en faisant faire une étude d'opportunité, parue en 1991, sur les tronçons de route 175 et 169.

Cette étude démontrait que les niveaux de service¹ étaient B et C sur les routes 175 et 169 respectivement et donc bien en bas des niveaux d'interventions nécessaires. Par ailleurs, les taux d'accidents étaient de 1,26 accidents par million de véh/km soit bien inférieur au taux moyen recensé sur les routes équivalentes du Québec se situant à 1,69 accidents par million de véh/km. La même tendance était enregistrée pour le nombre de blessés et les mortalités. Ces résultats datant de 1990 ont été actualisés par une remise à jour (1998) de l'étude d'opportunité qui démontre une nouvelle diminution des accidents.

Une route à quatre voies séparées aurait eu, entre autres, pour objectif de réduire les risques de collisions entre véhicules. Or, les collisions entre véhicules ne comptent que pour 27 % des accidents sur cette route. Nous croyons qu'au lieu d'envisager une route à quatre voies, l'on devrait examiner la problématique accidentogène plus complète des routes 175 et 169. Ceci aurait pour conséquences d'explorer les possibilités de réduction des accidents par des actions au niveau de l'entretien hivernal (le secteur recevant des précipitations hivernales exceptionnellement élevées), du contrôle de la vitesse (la grande majorité des véhicules roulent à une vitesse supérieure à la vitesse affichée), de la réduction du nombre de véhicules lourds (leur proportion atteint 25 % de la circulation et le phénomène est en croissance), du contrôle de l'original (le pourcentage d'accident impliquant un original est de 15 % en général sur la route et de 25 % dans certains secteurs), etc.

Selon l'étude d'opportunité révisée, une route à quatre voies coûterait 500 millions \$. Nous ne croyons pas que, considérant l'état des finances publiques, ce soit un investissement justifié actuellement.

Le CREQ est donc en accord, encore aujourd'hui, avec les conclusions de l'étude d'opportunité de 1991 qui mentionnait qu'«à court et moyen terme, les débits de circulation, les taux d'accidents et le rapport coûts-bénéfices sont autant de facteurs qui ne justifient pas l'aménagement d'une route à quatre voies séparées sur les routes 175 et 169».

Bien que nous soyons sensibles à la douleur de certaines personnes qui peuvent avoir perdu des êtres chers lors d'accidents sur ces routes, ou au sentiment d'insécurité de nombreux voyageurs traversant cette région boisée, nous croyons que les investissements publics dans les transports doivent se faire là où les problèmes de sécurité sont les plus graves. Pour ce qui est du sentiment d'insécurité, il pourrait être atténué par divers moyens; toutefois cette route restera toujours un peu inquiétante à cause des contraintes topographiques, du climat et de l'isolement. ☒

Source: Alexandre Turgeon
Directeur général du CREQ

1. Le niveau de service d'une route intègre les variables de densité de circulation et de capacité de la route. Le niveau de service varie de A à F, A étant la quasi absence de circulation et F la congestion presque totale. Le MTQ intervient habituellement lorsque les niveaux de service atteignent D ou E.



d'aménagement
d'urbanisme &
d'environnement

Vers un développement
viable...

1085, Salaberry, suite 331
Québec, Québec
G1R 2V7
Tél.: 522-5861
atelier@mediom.qc.ca

- Aménagement et urbanisme
- Design urbain et aménagement d'espaces verts
- Réglementation et instruments d'urbanisme (PIA, PPU, etc.)
- Gestion des déchets
- Études d'impacts
- Études de regroupement
- Analyse coûts-bénéfices
- Sécurité en milieu urbain
- Gestion par bassin versant

Le CREQ s'y oppose

Augmentation des charges des camions lourds sur les routes de la Réserve faunique des Laurentides

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Québec, le 1er juin 1998. Le ministre des Transports s'apprête à prendre une décision pour permettre l'accroissement des charges et l'augmentation de la longueur des camions lourds circulant sur les routes de la Réserve faunique des Laurentides.

Le Conseil régional de l'environnement de la région de Québec (CREQ) s'oppose à une plus grande libéralisation de ce mode de transport pour plusieurs raisons.

Mentionnons d'abord que la proportion de camions lourds est en forte croissance dans la réserve, étant passée de 15 % en 1990 à près de 25 % en 1997. C'est, après la route 155, l'endroit où il circule le plus de camions lourds au Québec. La libéralisation des charges et des longueurs des camions n'aura pas seulement pour effet d'accroître ces caractéristiques, mais entraînera une nouvelle augmentation significative (5 %) de la proportion de camions lourds sur les routes de la réserve.

L'augmentation du nombre de camions lourds entraîne en soit toutes sortes de conséquences :

- diminution de la sécurité pour les usagers de la route (augmentation du nombre d'accidents attribuables directement et indirectement aux camions lourds);
- détérioration des infrastructures (création d'ornières, leurs conséquences sur la sécurité et les difficultés d'entretien, les coûts de réparation);
- améliorations géométriques et structurales rendues nécessaires au réseau routier;
- augmentation du sentiment d'insécurité des usagers de la route;
- augmentation des risques environnementaux par rapport à d'autres modes de transport;
- plus grande dépense énergétique;
- augmentation de la pollution (émission de gaz à effet de serre).

Une autre raison à l'opposition du CREQ est la menace de disparition du train régional qui verrait son bénéfice d'exploitation baisser de 53 % selon une étude commandée par le CRCD du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Une telle disparition aurait des effets désastreux sur la saine concurrence entre les modes de transports, sur les possibilités de développement industriel de cette région et sur les bénéfices environnementaux (notamment la réduction de l'émission des gaz à effet de serre) de ce mode de transport par rapport au

transport des marchandises par la route.

Le Québec a cruellement besoin d'une évaluation complète des impacts et des coûts du transport des marchandises par camions lourds et d'une comparaison avec les autres modes de transports. Celle-ci pourrait démontrer que ce moyen de transport est largement subventionné par l'État et que de nombreux impacts rendent irréaliste l'adoption de cette façon de transporter une quantité de plus en plus grande de marchandises au Québec.

Si le ministère des Transports consultait la population sur l'à-propos d'accroître la circulation des camions lourds, nous sommes persuadés qu'il y aurait une réprobation généralisée, à l'exception de celle du lobby du camionnage. À preuve, citons les résultats du sondage effectué par la firme Angus Reid et rendu public par l'Association canadienne pour la sécurité routière (CRASH) par le biais d'un communiqué dans

le Canada NewsWire le 24 avril dernier. Ce sondage révèle notamment la grande préoccupation de la population canadienne quant à l'éventualité de partager la route avec des camions à remorques multiples. «La plupart des canadiens (86 %) s'opposent à ce que l'on autorise les camions avec deux remorques de 48 pieds; les Canadiens de toutes les régions s'opposent encore plus fortement à ce que l'on autorise les camions avec trois remorques de 28 pieds (généralement opposés à 95 %).»

C'est donc dire que, outre les aspects de coûts économiques et environnementaux liés au transport par camion, la question de la sécurité est fort préoccupante. Le CREQ réitère donc son opposition à toute disposition favorisant l'augmentation des charges par camion et demande au Gouvernement du Québec de se doter des outils lui permettant de prendre des décisions éclairées dans le respect de l'ensemble des contribuables québécois qui en bout de ligne, paient souvent très cher les choix dictés par les différents lobbys. ☐

Source: Alexandre Turgeon
Directeur général du CREQ

Le Québec a cruellement besoin d'une évaluation complète des impacts et des coûts du transport des marchandises par les camions lourds et d'une comparaison avec les autres modes de transport.

Classification des rivières

Le RNCREQ rejette la proposition de processus

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Trois-Rivières, le 23 avril 1998. Suite à la consultation du document «La classification des rivières du Québec», rédigé par le groupe de travail sur les rivières du Québec, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement de Québec émet ses commentaires.

Le RNCREQ constate que, même si les principes des directeurs énoncés semblent propices à initier un processus nécessaire et souhaitable, le cadre de la proposition de même que les objectifs qu'elle sous-tend favorisent malheureusement la désignation des rivières à des fins de développement hydroélectrique plutôt qu'à des fins de conservation du patrimoine naturel et récréotouristique.

Un processus de classification des rivières qui se fait dans un cadre de développement durable doit plutôt se présenter selon un modèle inverse. Dans ce modèle, toutes les rivières sont à priori affecté à la conservation alors que les projets de développement doivent être parfaitement justifiés (économiquement, socialement et environnementalement) avant d'être autorisés. L'affectation par défaut doit être «à des fins de conservation».

Un objectif ainsi défini rejoindrait davantage les vœux exprimés dans le rapport de la Commission Doyon.

Ce rapport recommandait en effet que les sites vierges ne soient développés à des fins hydroélectriques que si des études précises et détaillées, ayant fait l'objet d'audiences publiques, justifient de telles installations selon les points de vue économique, social et environnemental.

Le cadre de la proposition de même que les objectifs qu'elle sous-tend favorisent malheureusement la désignation des rivières à des fins de développement hydroélectrique plutôt qu'à des fins de conservation du patrimoine naturel et récréotouristique.

De plus, il n'appartient pas, à notre avis, à une région de choisir de sacrifier une rivière au développement hydroélectrique pour le bénéfice d'une poignée d'emplois ponctuels alors que cette ressource est le bien collectif de l'ensemble des Québécoises et Québécois, non seulement pour la génération présente mais aussi pour celles à venir. Il ne s'agit pas d'écarter les considérations locales et régionales de tels enjeux, mais les acteurs locaux doivent plutôt être consultés à travers une démarche nationale. Une fois cette procédure complétée, chaque région pourra toujours, selon ses considérations propres, remettre en cause sur son territoire le sort des rivières qui auront été retenues pour fins de développement hydroélectrique.

Enfin, avant tout processus de classification, on doit confier au Bureau des audiences publiques sur l'environnement, le mandat d'élaborer et de valider une méthodologie de classification dans le cadre d'une audience générique tel que recommandé par la Table de consultation du débat public sur l'énergie. ☞

Source: Philippe Bourque
(819) 374-6105



Vallée de la Jacques-Cartier

L'eau et la forêt dans la région de la Capitale

COMPTE RENDU D'UNE VISITE GUIDÉE

NATHALIE VERREAULT
GINETTE BOUFFARD

Si le symposium sur la gestion de l'eau au Québec ne fait pas de vagues présentement, ses conclusions déferlent cependant sur les zones vertes entourant la Capitale. En effet, à moins de vingt-cinq minutes de Québec, les automobilistes ont accès à de vastes espaces boisés et de nombreux plans d'eau qui constituent la ceinture verte de la Capitale. La vallée de la Jacques-Cartier est un secteur bien connu pour ses montagnes et ses cours d'eau, où résidents et visiteurs se livrent à toutes formes d'activités de plein air et de tourisme d'aventure. De plus, la vallée de la Jacques-Cartier abrite un énorme réservoir hydrique que lorgne la Capitale pour un éventuel approvisionnement en eau potable.

Présentement, l'agglomération urbaine de Québec puise son eau potable du lac Saint-Charles. Ce lac est protégé, la fréquentation y est limitée et la baignade interdite. L'eau du lac se déverse dans la rivière Saint-Charles jusqu'à l'usine de traitement située aux limites de Québec et de Loretteville. De bonne qualité, cette eau ne nécessite pas de traitement complexe pour la rendre apte à la consommation. La méthode de décantage, qui consiste à retenir l'eau dans des bassins le temps que les particules en suspension se déposent, et l'ajout de produits chlorés suffisent à obtenir l'eau potable. À sa sortie de l'usine, l'eau est propulsée dans le réseau de distribution pour desservir les municipalités de Loretteville, Québec et quelques autres secteurs.

Dans l'éventualité où l'eau du lac Saint-Charles ne devait plus convenir aux besoins de l'agglomération urbaine de Québec, l'eau de la rivière Jacques-Cartier pourrait être canalisée facilement. La conduite qui alimente le village de Valcartier, partant de l'usine de traitement vers le nord, est dotée d'une station de pompage dont le mouvement peut s'inverser. Ainsi, l'eau pourrait être pompée de la rivière Jacques-Cartier vers la station de pompage et de là, déversée dans la rivière Neilson, qui se jette dans la rivière Saint-Charles, juste en amont de l'usine de traitement d'eau.

Ces réserves d'eau potable sont un bien précieux pour toute la région et leur préservation requiert notre attention. Des décisions individuelles ou de groupes inadéquates pourraient mettre rapidement en péril notre réserve d'or bleu. Par exemple, des interventions humaines sur les forêts, en bordure des cours d'eau, le développement domiciliaire et l'urbanisation désorganisée des rives auraient des répercussions immédiates sur la qualité de l'eau qui se détériorerait. Le symposium sur la gestion de l'eau conclut à la nécessité d'une approche intégrée, axée sur le développement durable. En cette matière, la diffusion des connaissances et la

sensibilisation du public comme des élus municipaux reste à faire dans les zones rurales.

Lors d'une visite guidée dans la vallée de la Jacques-Cartier, il nous a été donné d'observer comment plusieurs décisions individuelles, connues et tolérées par les municipalités causent des dommages. Non seulement au paysage et à la faune, mais également aux berges de la rivière et finalement à l'eau que nous allons boire. Imaginez qu'une seule petite localité laisse déboiser dramatiquement les montagnes et niveler les rives de la rivière sur son territoire, qu'elle autorise le développement domiciliaire à qui mieux mieux, tolère les coupes forestières illégales et l'implantation de constructions en forte pente, qu'elle ignore l'installation de fosses septiques non conformes aux normes environnementales et permette des aménagements douteux sur les berges ou même sur le lit de la rivière... Toute la population de l'agglomération devra ensuite assumer des coûts additionnels pour la filtration et le traitement de cette eau, alors que la négligence ou l'inertie d'une seule petite municipalité est en cause.

Nous avons vu, lors de cette visite dans la vallée de la Jacques-Cartier, comment de petites municipalités savent bien harmoniser leur développement avec l'écosystème, conservant ainsi leur cachet et leurs attraits naturels; mais nous avons vu aussi les ravages de l'ignorance.

Nous concluons aisément que la sensibilisation et l'éducation manquent, mais également que la préservation et la gestion des cours d'eau ne peut en aucun cas être décentralisée vers de petites entités locales qui n'auraient ni les ressources financières ni les compétences pour la gestion de cette ressource. Avec l'or bleu plus qu'avec toute autre richesse, il faut penser globalement pour agir localement. ☐



Churchill Falls

À quand l'étude des coûts externes aux projets?

DENYS DUCHÉNE

DENIS POTVIN

des Ami-e-s de la Terre de Québec

Le 8 mars dernier, les Premiers Ministres du Québec et de Terre-Neuve, M. Lucien Bouchard et M. Brian Tobin, annonçaient en grande pompe le méga projet de Churchill Falls coûtant au bas mot autour de 12 milliards de dollars et qui devrait être signé au plus tard le 15 décembre 1998. Hydro-Québec et les gouvernements impliqués semblent malheureusement faire fi de certains coûts sociaux, environnementaux et économiques de ce méga-projet. Le projet de Churchill Falls consistant à la mise en chantier de deux mégas-centrales hydroélectriques au Labrador entraînera, entre autres, la dérivation de deux rivières à saumon d'importance situées au Québec (La Romaine et la St-Jean). De plus, on prévoit créer un nouveau réservoir de 1100 km² en dirigeant 50% du débit de la rivière La Romaine (3^{ième} rivière à saumon d'importance au Québec) vers le réservoir Smallwood au Labrador.

Ce projet négocié en catimini nous semble questionnable sur plusieurs points de vue. D'abord, le processus fait montre de peu de transparence dans la mesure où les populations québécoises et autochtones n'ont pas été appelées à se prononcer. En ce qui concerne la communauté Innu, leurs droits ancestraux et territoriaux ne semblent pas être reconnus et respectés comme cela est arrivé trop souvent. À ce titre, le projet Churchill Falls risque de bouleverser les modes de vies et les traditions de la communauté par l'inondation de leurs terrains de chasse et de pêche. Et de plus, nous devons prendre en considération que les centaines de km² de superficies forestières inondées risquent d'aggraver les problèmes de santé de cette communauté suite à l'augmentation de la concentration de mercure qui contaminera les poissons de ces cours d'eau. Ce qui entraînera des déboursés considérables des paliers de gouvernements pour répondre aux besoins de santé de cette communauté.

Même si pour justifier le projet, Hydro-Québec rappelle que Churchill Falls va permettre la réduction des gaz à effet de serre de près de 20% on ne semble pas vouloir calculer les coûts environnementaux de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre émis par la destruction et la décomposition de grandes aires forestières qui contribueront aux émanations de CO₂ et de méthane, responsables en bonne partie du réchauffement climatique et des conséquences qui en découlent. Rappelons que la Baie James 1 libère près de 9 millions de tonnes de CO₂ annuellement. De plus, l'exploitation de tout ce territoire à des fins de production et d'exportation d'hydroélectricité ne demeure pas la stratégie la plus appropriée dans la mesure où ce territoire a un fort potentiel de développement de l'énergie éolienne connaissant les forts vents qui s'y retrouvent. Dans un même ordre d'idée, il devient prématuré de croire M. André Caillé PDG

d'Hydro-Québec, qui tente de faire avaler des couleuvres aux peuples québécois et autochtones en précisant, que l'essentiel de l'énergie sera exportée aux États-Unis en transitant sur le réseau d'Hydro-Québec. Rappelons M. Caillé à l'ordre. Dans l'éventuelle loi fédérale sur l'énergie des États-Unis, l'hydroélectricité ne sera pas considérée comme une énergie renouvelable si on tient compte de tous les dommages causés aux rivières et à la biodiversité. Cette future loi cherchera à accorder davantage d'importance à des énergies plus propres tirées du soleil, du vent et de la bio-masse par exemple. Ces intentions états-uniennes pourraient ainsi tuer dans l'oeuf les grandes visions exportatrices de M. Caillé. Une autre donnée importante, d'ordre économique celle-là,

On ne semble pas vouloir calculer les coûts environnementaux de l'augmentation des émissions de gaz à effets de serre émis par la destruction et la décomposition de grandes aires forestières...

dans le but d'informer adéquatement la population, c'est de rappeler qu'Hydro-Québec a une dette, accumulée de 37 milliards \$ (la moitié de la dette du Québec) et que 40% de ses revenus sert à payer les intérêts de cette dette dont 50% quitte le Québec pour stimuler l'économie étrangère. Nous trouvons tout autant important d'aviser la population qu'une partie de l'hydroélectricité produite par le projet Churchill Falls servira à offrir des tarifs préférentiels aux alumineries à 2,87 cent le kilowatt, soit un tarif plus bas que le coût de production. Les consommateurs québécois risquant ainsi de subventionner les alumineries.

Le PDG d'Hydro-Québec déclarait récemment que c'est parce que le public n'est pas informé des coûts qu'il se montre en faveur des mesures d'efficacité énergétique dans différents sondages. Il affirmait pour justifier la production de nouveaux barrages que l'efficacité énergétique coûte entre 4 et 8 cents le kw pour les clients résidentiels en raison des investissements importants et des subventions que cela suppose, alors qu'Hydro-Québec peut produire de l'électricité à moins de 3 cents le kw. Comment peut-il être

Réseau de transport de l'électricité

Le RNCREQ appui la position des groupes de citoyens

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

trois-Rivières, le 20 mai 1998. Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) tient à manifester son appui au regroupement de citoyens-citoyennes du Val Saint-François, en Estrie, dans ses objectifs de clarification du débat énergétique actuellement soulevé par l'implantation d'une ligne de 735 kV uniquement pour, semble-t-il, renforcer le réseau électrique du centre-sud du Québec.

Du premier décret autorisant Hydro-Québec à construire la ligne Anjou-Duvernay en outrepassant les recommandations du BAPE jusqu'au tout dernier qui permet cette fois-ci à la Société d'État de contourner les procédures habituelles de modification au schéma d'aménagement de la MRC du Val Saint-François en Estrie, le gouvernement démontre une précipitation non justifiée. L'urgence invoquée par l'adoption de ces décrets est d'ailleurs mise en doute par plusieurs intervenants, notamment dans le cadre de la présente Commission scientifique et technique chargée d'analyser les événements relatifs à la tempête de verglas (Commission Nicolet). Le gouvernement se doit de respecter les règles qu'il s'est lui-même donné en matière de procédure d'autorisation des lignes de transport d'électricité.

L'autorisation de nouvelles lignes de transport d'électricité doit se faire après consultation de l'ensemble des acteurs concernés (population, municipalité, agriculteur, etc.) sans quoi l'on risque fort de commettre des erreurs et de regretter ces choix durant de nombreuses décennies. D'autre part, avant de prendre des décisions aussi importantes, le gouvernement devrait attendre les recommandations de la Commission Nicolet qu'il a lui-même mis sur pied afin de faire la lumière sur les causes de la tempête de verglas, des techniques de fonctionnement de notre réseau jusqu'aux comportements de tous et chacun. Est-il normal de consommer tant d'énergie, et tout à la même heure? Les pylônes sont-ils trop peu nombreux ou

trop peu résistants, ou est-ce plutôt la tempête qui fut trop violente? Si le réchauffement de la planète est responsable de telles calamités, le gouvernement ne devrait-il pas concentrer ses énergies à mettre en place des mesures de réduction des gaz à effet de serre?

En quoi la prétendue urgence de cette situation justifie-t-elle de contourner les institutions consultatives et décisionnelles que les québécois et les québécoises se sont données?

Une chose est sûre, nul ne peut prédire aujourd'hui quand une telle catastrophe surviendra à nouveau, non plus les régions qui seront touchées comme la forme qu'elle prendra (sécheresse, verglas, épidémie d'insectes ravageurs, inondation, tornade, incendies de forêts, etc.). Pourquoi alors décider de multiplier les pylônes pour renforcer la boucle du réseau de transport d'électricité dans le sud du Québec? L'alimentation électrique est-elle la seule chose vulnérable à toutes les formes de catastrophe dont pourrait être touché le Québec à l'avenir? En

quoi la prétendue urgence de cette situation justifie-t-elle de contourner les institutions consultatives et décisionnelles que les québécois et les québécoises se sont donnés?

Pour ces raisons, le RNCREQ appuie le regroupement de citoyens qui réclame la tenue de vraies audiences publiques et des études d'impacts crédibles traitant l'ensemble du projet de renforcement du réseau par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement. ☞

Source : Philippe Bourke
(819) 374-6105



(suite de la page 10...)

tendre que le public n'est pas suffisamment informé alors qu'Hydro-Québec tient à garder secret ses coûts de production et le coût réel de l'électricité exportée tout en se réfugiant derrière les travaux de la Régie de l'énergie pour éviter d'informer la population sur les coûts des exportations, des nouveaux projets et de la liste des rivières ciblées? Et comment peut-il nous garantir que les citoyens bénéficieront d'un gel de tarifs pendant plus de quatre ans alors que nous n'avons

aucune garantie de la demande d'électricité de nos voisins et de la stabilité des taux de change et des taux d'intérêt? Un débat de société, tel que réclamé dernièrement par la nouvelle coalition Vigie-Énergie, nous semble incontournable dans le but préalable d'informer la population québécoise et autochtone de tous nouveauxancements de projets dans le cadre de ce nouveau virage commercial que semble prendre Hydro-Québec et des conséquences sociales, économiques et environnementales qui en découlent. ☞

Cette chronique traite des interrelations entre l'économie et l'environnement de façon à sortir du dogme de l'opposition de ces deux composantes du développement durable. Elle traite également d'enjeux, d'expériences et de politiques environnementales en entreprises et d'innovations technologiques.

Acériculture

Le sirop d'érable et la paraformaldéhyde

MARIO DENIS
ISABELLE CROTEAU
Ingénieure forestier

Le Conseil régional de l'environnement de la région de Québec et la Table de concertation en environnement de la MRC de Portneuf, collaborent à l'écriture du présent article pour sensibiliser les producteurs de sirop d'érable et les consommateurs à une problématique qui met en cause non seulement la qualité du produit de l'érable, mais aussi la santé de la population (rappelons que la région de Québec constitue une importante région acéricole puisqu'il s'y produit 11 000 000 de litres de sirop d'érable par année, soit environ 20% de toute la production québécoise évaluée à 53 000 000 de litres). Il s'agit de l'utilisation de pastilles de paraformaldéhyde dans les entailles des érables. En effet, selon le magazine Protégez-vous de mars 1998 : "De façon assez répandue, on utiliserait encore des pastilles de paraformaldéhyde interdites au Canada et démontrées cancérigènes et mutagènes sur des animaux de laboratoire!"

Voyons d'abord pourquoi certains producteurs peuvent être incités à faire usage de ces pastilles. Lorsqu'une entaille est effectuée dans un érable afin d'en récolter la sève, des micro-organismes s'y développent après quelques temps. Il s'agit d'un phénomène tout à fait naturel qui se produit dans tous les types d'ouverture effectués dans un arbre, par exemple lorsque l'arbre subit une blessure. Le développement de ces micro-organismes a pour effet de ralentir l'écoulement de la sève, donc la productivité de l'arbre. Afin de remédier à ce problème, des acériculteurs insèrent dans les entailles, avant d'y poser les chalumeaux, une pastille de paraformaldéhyde. Cette technique a pour effet de réduire le développement des microorganismes et d'ainsi améliorer la capacité d'écoulement de la sève.

La paraformaldéhyde : un produit interdit

Le problème, c'est qu'aucun produit fait de paraformaldéhyde n'est présentement homologué ni autorisé au Canada pour usage en acériculture. Des pastilles de paraformaldéhyde ont bel et bien été commercialisées au Canada dans les années 1980 par une compagnie américaine et ce, sous différents noms, entre autres, le formagène, le flomor, le triformal et le polyoxyméthylène. Cependant, suite au non-renouvellement par le gouvernement du Canada de l'homologation de ces produits anti-parasitaires en 1990, ces produits sont devenus interdits: toute importation, vente ou utilisation de ce produit est devenue illégale! Depuis ce temps, plusieurs poursuites judiciaires ont été intentées en vertu de la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires pour la vente et

l'utilisation illégales de la paraformaldéhyde; des poursuites ont également été intentées en vertu de la Loi québécoise sur les produits agricoles après qu'on est relevé des concentrations élevées de paraformaldéhyde dans le sirop d'érable vendu au détail. Soulignons à cet égard que la réglementation fédérale actuelle prévoit un maximum de 2 parties par million (ppm) de paraformaldéhyde dans le sirop d'érable.

La paraformaldéhyde : un produit dangereux?

Selon M. André Caron de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la communauté scientifique est partagée sur la question de savoir si la paraformaldéhyde constitue un produit dangereux et à partir de quelle concentration. Personne n'ose fixer d'interdiction claire. Néanmoins, on admet qu'il existe un certain risque à utiliser ce produit. Ainsi, dans le cadre de ses travaux de maîtrise en agriculture et alimentation (Mutagénicité des composants mineurs de la sève d'érable, 1987), Mme Andrée Lebrun a analysé divers échantillons de sève brute à l'aide du test standard de Ames permettant la détection des produits éventuellement cancérigènes par leur pouvoir mutagène. Les comprimés de paraformaldéhyde se solubiliseraient dans la sève de façon irrégulière entraînant parfois une réponse mutagénique relativement forte. Les résultats de cette recherche indiquent que certains échantillons de sève d'érable pouvaient contenir jusqu'à 80 ppm de paraformaldéhyde et que la fabrication du sirop ne permettrait pas l'élimination complète de cette substance. Elle recommande d'ailleurs d'utiliser ce produit avec prudence. Selon la fiche technique du pro-

« De façon assez répandue, on utiliserait encore des pastilles de paraformaldéhyde interdites au Canada et démontrées cancérigènes et mutagènes sur des animaux de laboratoires! »

duit (par Sigma), sous forme gazeuse, la paraformaldéhyde est décrite comme étant un irritant sévère et nocif pour les voies respiratoires. Par contre, toujours selon cette fiche technique, elle se dissout très lentement dans l'eau froide.

Un marché noir à risque!

Selon nos informations, plusieurs acériculteurs contiennent, malgré l'interdiction et les risques, à utiliser les pastilles de paraformaldéhyde pour améliorer le rendement de leurs érablières. Mais comme le produit n'est plus homologué au Canada, ils doivent se procurer leurs pastilles sur le marché noir. Il y a là un danger très important car les produits vendus «au noir» le sont sans description de leurs composantes et, évidemment, sans facture, de sorte que d'autres substances potentiellement nocives peuvent se retrouver dans les pastilles vendues aux acériculteurs. On ne connaît donc plus la nature exacte de ce qu'on utilise et on ignore la toxicité et les dangers réels que représentent les produits utilisés...

Une responsabilisation et un contrôle accrus

Pour maintenir la qualité et la bonne réputation des produits de l'érable, et favoriser ainsi le développement de leur marché et surtout une meilleure protection de la santé publique, il est essentiel que l'industrie acéricole poursuive ses efforts d'autocontrôle. C'est précisément ce à quoi s'active la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Les producteurs doivent être davantage sensibilisés aux dangers associés à l'usage de la paraformaldéhyde ou d'autres

produits vendus «au noir». Des efforts supplémentaires doivent être consentis pour mettre au point des méthodes ou procédés plus écologiques pour résoudre le problème des microorganismes dans les entailles des érables.

Quant aux gouvernements du Canada et du Québec, ils doivent maintenir leur vigilance et veiller à la salubrité des aliments, dont le sirop d'érable. À cet égard, nous avons cependant quelques raisons de nous inquiéter : probablement par suite de restrictions budgétaires et de diminution des ressources, nous sommes informés que pour les années 1996-1997, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation n'aurait effectué aucun contrôle en laboratoire des concentrations de paraformaldéhyde dans le sirop d'érable vendu au détail... Dans le contexte actuel, un tel relâchement ne paraît pas acceptable, et on doit espérer que la situation soit corrigée sans délai.

En attendant, nous invitons également les consommateurs à la vigilance... et à se sucrer le bec à satiété! ☞

Références:

Sabourin G., mars 1998. Produits de l'érable 100% purs. Protégez-vous.

Lebrun A., mai 1987. Mutagénéité des composants mineurs de la sève d'érable. Université Laval.

Sigma product information sheet, www.sigma.sial.com/sigma/proddata/p6148.htm

Personnes ressources:

Gaston Allard, Agriculture Canada

Jacques Boulanger, MAPAQ

André Caron, Agence canadienne d'inspection des aliments

Charles-Félix Ross, Fédération des producteurs acéricoles du Québec

L'environnement...
L'affaire de tous

Aluminerie
LAURALCO
Une filiale d'Alumax

Cette chronique de Portneuf vise à vous faire connaître notre belle région, les préoccupations de sa population en matière d'environnement ainsi que le travail accompli par les individus, les groupes, les institutions et les entreprises qui oeuvrent dans le domaine.

La Table environnementale de Portneuf

Le 3 mars dernier, la Table de concertation en environnement de la MRC de Portneuf adoptait une résolution exprimant son désaccord quant aux décisions du gouvernement prises à la suite de la tempête de verglas et visant à soustraire des projets de ligne de transport et le plan stratégique 1998-2000 d'Hydro-Québec du processus d'évaluation environnementale. Cette résolution fut transmise au Premier ministre ainsi qu'au ministre des Ressources naturelles et au ministre de l'Environnement et de la Faune. Compte tenu de l'intérêt de cette question, nous reproduisons ci-dessous le texte intégral de cette résolution. Rappelons que la Table de concertation en environnement de Portneuf a été créée au début des années '90 à l'initiative de la MRC de Portneuf; elle regroupe des organismes, entreprises ou individus intéressés par la protection de l'environnement et s'est donnée comme mission de «sensibiliser et faire la promotion des valeurs environnementales auprès de la population, des corporations, des organismes municipaux et des divers intervenants socio-économiques de la région de Portneuf, dans une perspective de développement durable et inciter à l'action.»

CONSIDÉRANT QU'À la suite de la tempête de verglas qui a lourdement frappé plusieurs régions du Québec, dont l'Outaouais, la Montérégie et l'Île de Montréal, et endommagé plusieurs installations d'Hydro-Québec (lignes de transport et de distribution, postes), le gouvernement du Québec a fait adopter plusieurs décrets (34-98; 35-98; 50-98; 51-98; 80-98; 93-98; 94-98; 95-98 et 96-98) pour autoriser divers ouvrages ou travaux de reconstruction ou de consolidation du réseau hydroélectrique ainsi que le plan stratégique 1998-2000 d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces décrets ont, pour des motifs d'urgence, soustrait la totalité de ces ouvrages, travaux et plan à l'application du processus d'évaluation environnementale et d'audiences publiques établi tant par la Loi sur la qualité de l'environnement que par la Loi sur la Régie de l'énergie, allant même, dans le cas de la ligne Duvernay-Anjou, jusqu'à faire fi des recommandations du BAPE;

CONSIDÉRANT QUE la Table environnementale de Portneuf estime que les motifs invoqués par le gouvernement pour agir avec autant de précipitation (l'urgence de sécuriser à la fois l'approvisionnement en énergie et les milieux financiers) ne sont pas justifiés d'abord en raison même de la nature et de la durée (plus de 3 ans dans certains cas) des ouvrages, travaux et plan autorisés par décret, ensuite parce qu'il n'est pas du tout acquis que ces ouvrages, travaux ou plan constituent les meilleurs choix pour sécuriser à court, moyen et long terme l'approvisionnement énergétique du Québec et, enfin et surtout, parce qu'il eut été facile, avec un minimum de volonté, d'adapter le processus d'évaluation environnementale et la procédure de consultation publique devant le BAPE, par voie de modification législative ou réglementaire, afin d'en accélérer le déroulement (la loi spéciale sur la récupération de 6% des coûts de main d'oeuvre dans le domaine municipal constitue une illustration de la capacité d'agir rapidement du gouvernement quand il y a une réelle volonté d'agir dans un sens donné...);

CONSIDÉRANT QUE la Table environnementale de Portneuf est d'avis que les vrais motifs qui ont fondé

les décrets gouvernementaux sont de soustraire les travaux, ouvrages et plan proposés par Hydro-Québec à tout examen public sérieux et à toute évaluation environnementale crédible afin d'éviter tout risque de remise en question de leurs véritables fondements et objectifs, notamment l'approche commerciale d'Hydro-Québec visant la maximisation des profits par l'exportation suite à la déréglementation du marché de gros ainsi que la relance de la production privée des petites centrales toujours à des fins d'exportation;

CONSIDÉRANT QUE ces décrets gouvernementaux ont, dans les circonstances, constitué un exercice abusif du pouvoir, qui témoigne de la part du gouvernement d'une insouciance grave et délibérée à l'égard des principes à la base de la démocratie et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hermann Saint-Amant, appuyé par Alain Veillette, ET RÉSOLU:

QUE la Table environnementale de Portneuf communique au gouvernement du Québec son profond désaccord avec les décisions qu'il a prises (décrets) pour résoudre les problèmes révélés par la tempête de verglas en matière d'approvisionnement énergétique du Québec;

QUE le gouvernement «rectifie le tir» en prenant toutes les mesures nécessaires, si besoin est par voie de modifications législatives ou réglementaires, pour faire en sorte que les travaux, ouvrages ou plans proposés par Hydro-Québec pour sécuriser l'approvisionnement énergétique et assurer son développement, puissent faire l'objet d'une évaluation environnementale et d'un examen public crédibles et ce, dans le respect de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la Loi sur la Régie de l'énergie;

QUE le gouvernement prenne l'engagement d'inscrire désormais au niveau le plus élevé de son action les principes à la base de la démocratie et du développement durable.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE PORTNEUF. ☐

Du nord et du sud: la Martinique, un pays à construire

LYSE SYLVAIN

Dans le cadre d'un stage culturel à la Martinique organisé par le département des Lettres de l'Université Laval, j'ai découvert, au fil de mon séjour, un pays complexe et des gens attachants, en profonde transformation. La Martinique est un département de la France qui a connu l'esclavage jusqu'en 1848.

Pour Jean-Claude Williams, président de l'Université des Antilles et Guyane, la Martinique est à la fois un pays du nord et du sud. Aux yeux du visiteur de passage, elle présente une apparence de développement et de richesse. Avec près de 30 % de sa population active réduite au chômage et une économie artificielle reposant sur les transferts de fonds publics en provenance de la France, la réalité est toute autre selon lui, un paradoxe de la non-production et de la surconsommation. Il n'hésite pas à qualifier le système de boulimique. On est tenté de le croire, lorsqu'on voit l'abondance de voitures affluant le matin vers Fort de France, le chef-lieu où se concentre 50% de la population, les embouteillages qui en résultent et les supermarchés aux prix élevés où les gens se pressent malgré tout. Ici la vie est chère et ne correspond pas vraiment à l'idée que l'on se fait du sud.

À la Chambre d'Agriculture, il est question de la «banane équitable». À la Martinique, en effet, depuis l'époque du gaullisme, on a acquis l'égalité avec la France. Les lois sociales s'y appliquent intégralement. Ainsi, la banane est produite dans des conditions sociales équitables, ce qui rend la concurrence difficile avec les pays d'Amérique centrale, où les coûts de main d'oeuvre sont beaucoup plus bas. Malheureusement, la banane «écologique» n'existe pas encore.

François Rosaz, un géographe qui nous accompagne dans plusieurs sorties, nous parle de la banane comme d'une production «prétexte» aux échanges monétaires avec la France. La banane occupe presque la moitié de la surface totale en culture. La dépendance a son prix : utilisation intensive de pesticides et d'herbicides, contamination de l'eau, érosion et appauvrissement des sols, les difficultés sont nombreuses. Pour pallier à l'essoufflement des filières traditionnelles que sont la canne à sucre et la banane, la priorité actuelle de la Chambre d'Agriculture est la promotion des productions de diversification. Plus rentables, on peut aussi les souhaiter moins polluantes pour la Martinique. Agriculture durable, conservation des sols et utilisation rationnelle de l'eau et des pesticides, le discours environnemental est présent mais reste bien tiède chez les producteurs.

Concurrente principale de l'agriculture, l'urbanisation aussi pose problème. Plus de 70 % de la population vit en mode de vie urbain et on prévoit qu'en l'an 2010, la Martinique comptera 456 000 habitants (360 000 habitants en 1996). Le béton gagne sans cesse du terrain dans cette île d'à peine un peu plus de 100 000 hectares, modifiant profondément les paysages, la dynamique de l'écoulement des eaux et les rapports qu'entretient la population avec la nature.

Un paradoxe de la non-production et de la surconsommation.

La nostalgie des temps anciens se fait sentir: à la rumerie Dillon de Fort de France, on nous fait remarquer qu'il y a 20 ans le bois était tout proche, maintenant c'est le béton. Ailleurs, M. Bonheur nous confie son regret de la perte de solidarité entre les gens à cause du mode de vie qui s'est transformé. La durabilité du développement social et économique de la Martinique est mise en question.

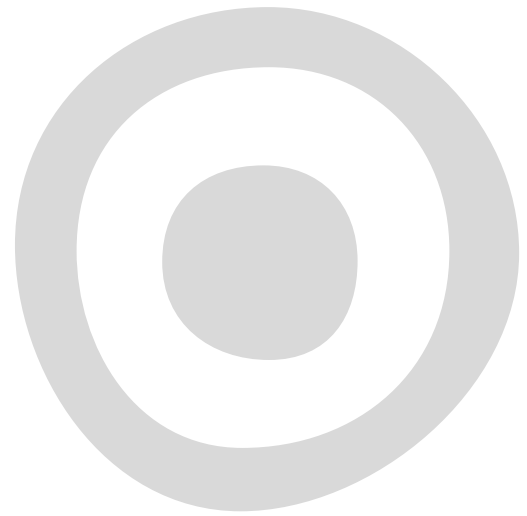
Mais l'espoir est bien présent. Le pays est beau, les forêts du nord et les fleurs colorées font rêver, la mer est magnifique. Un réseau d'éducation à l'environnement est à se mettre en place à partir de l'Europe, au théâtre populaire, il est question d'environnement, le Service d'éducation à l'environnement du Parc Naturel Régional de la Martinique accueille de son côté 2 000 à 2 500 élèves par an et voit à la formation d'animateurs environnementaux. Un corps de Gardiens de l'environnement a aussi été constitué. Deux réserves naturelles ont été créées et une troisième est en construction.

Le Parc Naturel Régional a été créé en 1975. Il est doté d'une charte qui propose un projet de développement et de protection pour le territoire couvert par le Parc qui équivaut aux deux tiers du pays. Le bilan de l'action du parc depuis les débuts montre que des progrès significatifs ont été accomplis mais les défis demeurent nombreux et variés. Le contexte et les enjeux ont en effet changé considérablement depuis la création du Parc, en raison des très fortes mutations économiques, sociales et culturelles que connaît la Martinique. Le nouveau projet de protection et de développement du Parc s'articule maintenant autour de cinq grands axes:

- maîtriser l'évolution du territoire à la Martinique;
- protéger le patrimoine naturel et les paysages du territoire;
- sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel martiniquais;
- valoriser le patrimoine naturel et culturel au service d'un développement durable à la Martinique;
- développer l'accueil, l'information, l'éducation à l'environnement auprès des habitants et des visiteurs.

À la Martinique, on marie nature et culture. Les talents y foisonnent, nombreux. On sent les écrivains, conteurs, danseurs, chanteurs, gens de théâtre sincèrement attachés et engagés face à leur pays. Dans leurs discours, la nature n'est jamais loin. Nul doute dans mon esprit qu'ils sauront trouver les ressources nécessaires pour répondre à la question fondamentale de leur identité et construire une nouvelle Martinique. ☞

La chronique Revue de presse reprend des articles jugés significatifs au plan de l'actualité en matière de développement durable et dont le message suggère une vision novatrice.



Éditorial

Le train du millénaire

J.-JACQUES SAMSON

Le Soleil

Foncer à 320 km/h pour passer du centre-ville de Québec à celui de Montréal, en 1h11 minutes, pour 82\$... De la science-fiction? Il s'agirait depuis long-temps d'une réalité si le projet d'un TGV dans le corridor Québec-Toronto, à l'étude depuis le début des années 1980, avait trouvé preneurs.

Sa réalisation ne comporte pourtant que des avantages.

- Desserte très efficace de tout le centre du pays, là où on trouve les plus fortes densités de population, réparties dans deux provinces dont les économies sont fortement intégrées.
- Économies substantielles sur l'entretien des routes, à la suite de l'allègement de la circulation. En 1996, dans le seul axe Québec-Montréal, le trafic atteignait les 10 millions de déplacements individuels par an, essentiellement sur les routes.
- Économies d'énergie.
- Protection de l'environnement.
- Outil de développement urbain et industriel reconnu.
- Palliatif de première qualité au transport aérien sur des courtes distances, dont les coûts sont devenus inaccessibles. Les deux services deviennent alors parfaitement complémentaires. Les compagnies aériennes y trouvent leur intérêt.

Nous pourrions allonger la liste. Québec serait particulièrement gagnante puisqu'elle est très mal servie sur le plan aérien, ce qui, pour une destination touristique et de congrès, est un handicap de taille. À l'approche des célébrations du 400^e anniversaire de la ville de Québec en plus, et pour une ville qui aspire à accueillir des Jeux olympiques, la construction à court terme d'un TGV serait une carte d'atout majeure.

L'impact sur l'emploi dans l'Est du pays serait instantané: 175 000 pendant la période de construction, dont 62 000 au Québec. Le Québec et l'Ontario serviraient ensuite de salle de montre aux firmes réunies autour de Bombardier dans le consortium LYNX, pour présenter à toute l'Amérique leurs technologies de pointe déjà bien éprouvées. Le marché des trains de

haute performance est fort prometteur aux États-Unis.

L'ex-premier ministre Robert Bourassa était favorable. En mars 1996, Lucien Bouchard a à son tour manifesté une ouverture sans équivoque. Les maires des municipalités situées dans le corridor Québec-Windsor, dont celui de Québec, Jean-Paul L'Allier, se sont fait les chauds promoteurs d'un TGV au début des années 1990. L'Ontario a toutefois toujours dit non; le gouvernement fédéral, lui, est resté froid. Le gouvernement du Québec, ainsi que les Villes de Québec et Montréal doivent se charger de relancer vigoureusement le débat.

Le financement de ce projet de 11 milliards fait par ailleurs des inquiets. D'abord, les investisseurs privés sont prêts à assumer les 3,6 milliards pour les équipements. Ottawa et les provinces seraient invités à payer 7,5 milliards pour les infrastructures, remboursables en 15 ans par les redevances et les taxes. Pour des fins de comparaison, le coût de la phase 1 de la Baie James, annoncée en 1973, était de 16,8 milliards. Ottawa vient de trouver six milliards pour l'achat d'hélicoptères; 2,5 milliards pour des bourses du millénaire aux étudiants; un milliard pour le pont de... l'Île-du-Prince-Édouard!

Coûteux, un TGV Québec-Montréal- Ottawa-Toronto? Tout est toujours très relatif.

Il y a au moins là matière à tenir une commission parlementaire à l'Assemblée nationale, beaucoup plus productive que celle que le gouvernement Bouchard s'est empressé de convoquer cette semaine sur l'entente de Calgary.

Note: Cet éditorial est paru dans le journal Le Soleil du 9 mai 1998 en page A-20.



La foresterie

Et le développement durable

ISABELLE CROTEAU
Ingénieure forestier

Le mercredi 25 mars avait lieu, comme à chaque année, la journée colloque Kruger organisée par les étudiants de foresterie de l'Université Laval. Le thème de cette journée était "Le développement durable des forêts: on reconnaît l'arbre à ses fruits...".

Nous avons eu la chance, au cours de cette journée, d'entendre les points de vue de plusieurs personnes sur les possibilités de l'application du développement durable en foresterie dont M. Jacques Proulx de Solidarité rurale du Québec, M. Harvey Mead de l'Union québécoise pour la conservation de la nature et M. Pierre Dubois, journaliste. Selon ce dernier, le développement durable appliqué à la foresterie signifie se préoccuper de la préservation du capital écologique ainsi qu'une meilleure répartition des revenus dans les communautés. D'ailleurs, plusieurs intervenants ont émis des doutes sur la pertinence des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) comme méthode d'attribution des bois aux entreprises. Le grand problème avec cette méthode, c'est qu'elle ne contribue pas assez au mieux-être des communautés locales. Selon M. Jacques Proulx, la révision du régime forestier, présentement en cours, serait un excellent moment pour modifier notre façon de faire l'exploitation de la forêt car, toujours selon ce dernier, les méthodes utilisées actuellement nous dépouillent de nos ressources.

L'idée générale de la réappropriation des territoires

forestiers par les communautés locales est revenue à plusieurs reprises. L'importance des ressources naturelles pour la viabilité des communautés est d'ailleurs un sujet régulièrement discuté par les gens impliqués dans le milieu forestier (et c'est tant mieux) comme en témoigne le sujet de la soirée Table-ronde: la forêt habitée. Il y a actuellement, à travers le Québec, treize projets-pilote de forêt habitée. Une politique sur la forêt habitée devrait être présentée sous peu par le ministère des Ressources naturelles. D'ailleurs, les gestionnaires des projets de forêt habitée la réclament. Elle leur permettra d'avoir une meilleure reconnaissance ce qui facilitera leur fonctionnement.

Le concept de forêt habitée ne fait pas uniquement référence à une nouvelle méthode d'aller récolter le bois, il s'agit plutôt d'un concept beaucoup plus large qui permet aux communautés de se réapproprier le territoire et d'en vivre (voir article La forêt habitée, qu'est-ce que ça veut dire? vol.2, no.3). C'est un concept qui permet de respecter les caractéristiques régionales et qui utilise les compétences qui sont déjà en place. La forêt habitée est à la base d'un développement régional durable.

Le concept de forêt habitée ne fait pas uniquement référence à une nouvelle méthode d'aller récolter le bois, il s'agit plutôt d'un concept beaucoup plus large qui permet aux communautés de se réapproprier le territoire et d'en vivre.

Une vision toute naturelle

Harmoniser ses activités avec l'environnement est un défi de taille pour une entreprise oeuvrant dans le secteur des ressources naturelles. Daishowa y investit quotidiennement et ce, depuis plusieurs années.

 **DAISHOWA**



AAA FORÊT



Cette chronique a pour but de faire le point en matière d'aménagement, de transport, d'habitation et d'efficacité énergétique à l'échelle de l'agglomération de Québec en vue du **Colloque national sur les enjeux du XXI^e siècle pour un développement durable des agglomérations urbaines et du Premier Forum pour une planification durable de l'agglomération de Québec**. Les éléments présentés dans cette chronique reprendront parfois des manchettes environnementales internationales et nationales exposant brièvement certaines expériences d'application du développement durable à l'échelle locale et régionale.

JÉRÔME VAILLANCOURT
coordonnateur des événements

Plusieurs penseurs et acteurs de l'environnement à l'échelle locale et internationale en sont venus au fait que le développement urbain, dans sa forme actuelle, n'est pas durable autant au plan environnemental qu'économique. Du seul point de vue des changements climatiques et des émissions de gaz à effet de serre, il est unanimement reconnu que le modèle d'aménagement du territoire encore largement privilégié, contribue à l'accentuation de ces problèmes majeurs puisqu'il favorise la surutilisation de l'automobile, la surconsommation énergétique, l'étalement urbain et l'empiétement sur les ressources naturelles et sur le paysage. Le développement physique des agglomérations urbaines qu'entretiennent les révolutions industrielles et technologiques du présent siècle, se doit absolument d'être revu dans la perspective d'un développement qui soit plus durable. D'autant plus qu'un tel développement physique entraîne, à moyen et long terme, d'énormes coûts en infrastructures, en réhabilitation des sites et en environnement pour la Société québécoise. On n'a qu'à penser aux efforts déployés pour redéfinir le design urbain du boulevard René-Lévesque ou encore des frais énormes que représentent la décontamination et la renaturalisation des rivières urbaines amorcés dans de nombreux états américains et même à Québec.

Dans ce contexte et eu égard aux éléments de problématique liés, entre autres, à la révision de la fiscalité locale, aux efforts de regroupement des municipalités et aux engagements du Québec quant au protocole de Kyoto, deux événements majeurs tenteront d'approfondir le développement durable des agglomérations urbaines sous l'angle de l'aménagement du territoire, des transports, de l'habitat et de l'efficacité énergétique. Ces thématiques, au contraire d'une interprétation et d'une gestion se voulant indépendante, doivent désormais être perçues comme des objets interdépendants, voire même indissociables. Par conséquent, l'arrimage des interventions (parfois divergentes) qui découlent de ces thématiques, en une vision intégrée du développement physique du territoire à l'échelle de l'agglomération, demeure le principal enjeu du XXI^e siècle en matière d'environnement et de développement. Une telle intégration des éléments stratégiques de développement du territoire à une échelle plus grande que simplement locale s'avère essentielle dans un exercice de planification à long terme, mais surtout extrêmement profitable pour la collectivité locale et régionale.

pour un développement durable des agglomérations urbaines et le Premier Forum pour une planification durable de l'agglomération de Québec.

« Non seulement nos agglomérations sont devenues de moins en moins vivables pour les humains et pour la plupart des autres espèces, mais encore elles sont aujourd'hui le lieu d'origine géographique de la plupart des problèmes régionaux et mondiaux de l'environnement, et menacent les régions sauvages les plus isolées qui ont été préservées par les défenseurs de l'environnement. »¹

Colloque national sur les enjeux du XXI^e siècle pour un développement durable des agglomérations urbaines

Lors des consultations régionales tenues par le Conseil régional de l'environnement de Québec (CREQ) en vue de l'ÉcoSommet national de 1996, il est ressorti que les principaux problèmes environnementaux étaient liés à la problématique de l'aménagement du territoire. De plus, les données de consommation énergétique liée à ce modèle d'aménagement viennent confirmer le fait que le développement urbain dans sa forme actuelle n'est pas durable. Les enjeux associés au développement durable des agglomérations sont considérés comme les plus importants par plusieurs, mais s'avèrent cependant négligés ou oubliés par la plupart des intervenants. Vivre en Ville et le Conseil Régional de l'environnement de Québec (CREQ), cherchent donc par ce colloque, à mettre en exergue ces thématiques et surtout à faire la promotion de diverses solutions conduisant à l'atteinte d'un développement plus viable de la grande région de Québec. Le colloque permettra de faire connaître les expériences locales et régionales d'appli-

cation du développement durable en Amérique du Nord, d'en exposer les composantes, d'en analyser les bilans et de mesurer sommairement le potentiel d'ap-

Ces deux événements, prévus pour le printemps 1999 sont: le Colloque national sur les enjeux du XXI^e siècle

plicabilité au Québec. Le Colloque national, précédé de sessions de vulgarisation, d'échanges et d'exposés entourant les thématiques, poursuit les objectifs suivants:

- Amener les conférenciers et les intervenants à partager leurs connaissances et expériences sur les questions à l'étude et à dégager des pistes pour sensibiliser élus, fonctionnaires des divers palliers et citoyens aux améliorations technologiques et aux pratiques permettant l'atteinte d'un développement durable régional, notamment dans les domaines de l'aménagement, de l'habitation, des transports et de l'énergie;
- Démontrer l'intérêt administratif et économique de l'application de mesures liées au développement durable dans les domaines du transport, de l'habitation, de l'aménagement du territoire et des services publics, par les retombées positives importantes au plan environnemental mais aussi et surtout au plan des dépenses publiques et des emplois créés;
- Assurer le rayonnement international de la région en présentant à diverses tribunes, les résultats de l'expérience pilote de l'agglomération de Québec pour l'avancement des connaissances dans la recherche d'un meilleur modèle de développement d'agglomération qui soit durable.

Premier Forum pour une planification durable de l'agglomération de Québec

Dans la foulée du colloque national, il est opportun, voire nécessaire, d'amorcer un exercice de planification intégrée du territoire pour la grande région de Québec dans la perspective de mise en œuvre du développement durable à l'échelle de l'agglomération urbaine. À la lumière des cas canadiens et américains présentés au Colloque national et des solutions imaginées, développées ou adaptées par les intervenants régionaux, le Premier Forum pour une planification durable de l'agglomération de Québec tentera de

coordonner les principaux acteurs afin de planifier et d'appliquer ces diverses mesures. Dans l'espoir de relever les défis que posent le XXI^e siècle et en regard d'une planification intégrée d'agglomération qui soit efficace et efficiente, le Premier Forum régional englobe les territoires de la MRC de la Jacques-Cartier, de la MRC de la Côte-de-Beaupré, de la MRC de l'Île-d'Orléans, de la MRC de Portneuf, de la MRC de Lotbinière, de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière, de la MRC Desjardins, de la MRC Bellechasse et finalement, de la Communauté Urbaine de Québec (CUQ). Le Premier Forum vise donc à:

- Convaincre les intervenants régionaux de travailler ensemble pour mettre en place une expérience pilote dans la grande région de Québec visant l'élaboration d'un plan intégré de développement durable d'agglomération (plan qui associe en un tout et coordonne les politiques d'une région en fonction des diverses facettes qui la composent au plan de l'économie, de la fiscalité (nouvelles tendances), du transport, de l'efficacité énergétique, des modèles d'habitation et de leur construction...);
- Assurer le suivi des conclusions du colloque et la réalisation de l'expérience pilote (orientera la création d'une table ronde régionale);
- Mettre sur pied une table ronde régionale de concertation réunissant élus, experts, fonctionnaires, environnementalistes et citoyens pour entreprendre l'élaboration de politiques d'agglomération, pour identifier les mesures fiscales et les projets concrets à mettre à l'essai dans le cadre de l'expérience pilote et pour assurer une réelle coordination entre les acteurs socio-économiques et politiques dans la perspective d'un développement d'agglomération plus viable (socialement, environnementalement et économiquement).

¹Jeb Brugmann dans Le développement durable des centres urbains de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 1993).



FORMULAIRE D'ADHÉSION

Je désire devenir membre ou renouveler ma cotisation comme membre de :

VIVRE EN VILLE, LE REGROUPEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET VILLAGEOIS VIABLE.

Cotisation/membre individuel • \$10,00 /AN
• \$30,00 POUR 4 ANS

Cotisation/membre org. affilié • \$20,00 /AN
• \$60,00 POUR 4 ANS

Prière de libeller votre chèque au nom de:

VIVRE EN VILLE INC.

1085 DE SALABERRY, SUITE 313

QUÉBEC (Québec), G1R 2V7

TÉL.: (418) 522-8055 • TÉLÉCOPIEUR: (418) 522-7555

COURRIEL: vivenvil@mediom.qc.ca



NOM _____ ORGANISME (s'il y a lieu)

ADRESSE _____ APPARTEMENT

VILLE _____ PROVINCE

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE (RÉSIDENT) _____ TÉLÉPHONE (TRAVAIL)

MEMBRE INDIVIDUEL

MEMBRE ORGANISME AFFILIÉ

Organismes environnementaux à but non-lucratif

APEL du Lac Saint-Charles • Association de lutte contre l'Ambrosia (ALCA) • Association forestière du Québec métropolitain • Carrefour Tiers-Monde • Centre éducatif Éco Naître • Comité de l'environnement de la Côte-de-Beaupré • Comité de valorisation de la rivière Beauport • Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches • Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne • Comité Paix et environnement du réseau des Écoles vertes Brundtland • Corporation des Ateliers culturels Gaïa • Fondation ÉchoLogie • Groupe de recherche appliquée en macro écologie (GRAME) • Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) • L'atelier d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement • Les amis-es de la Terre • Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent • Ressourcerie du Lac Saint-Charles • Recyc Campus • Promo-Vélo • Rivière vivante • Société d'aménagement et de conservation des lacs Long et Montauban • Société Linéenne du Québec • Table environnementale de Portneuf • TRAME-Québec • Univert Laval • Vivre en ville: Le regroupement pour le développement urbain, rural et villageois viable.

Autres organismes

ARC-Atelier de réusinage de cartouches • Armée du Salut • Association des industries forestières du Québec limitée • Centre de recherche pour la défense de Valcartier • Centre de santé publique de Québec • Comité régional des usagers du transport en commun (CRUTEC) • Comité Brundtland Paix et environnement du Conseil syndical de la région de Québec • Fédération de l'UPA Rive-Nord • Innergex • Les Ateliers les recycleurs • Les produits forestiers Daishowa • Municipalité de Lac Beauport • MRC des Chutes-de-la-Chaudière • Municipalité de St-Augustin de Desmaures • Ordre des ingénieurs du Québec • Recyclage Vanier • Pyrovac International • Ville de Château-Richer • Ville de Québec.

Vous désirez publier un article, faire la promotion d'une activité ou d'un projet dans le prochain numéro du Bulletin d'information? Vous avez des commentaires, des suggestions, des interrogations? Veuillez communiquer avec nous à l'adresse ou au numéro de téléphone qui suivent:

Conseil régional de l'environnement de la région de Québec (CREQ)
1085 Salaberry, suite 316
Québec, Québec, G1R 2V7

Téléphone : (418) 524-7113 • Télécopieur : (418) 524-4112
 Courriel : creq@mediom.qc.ca

Date de tombée des textes et publicités : 3 août 1998

LE BULLETIN D'INFORMATION

Rédaction : Ann Bourget

Collaborateurs pour ce numéro : Ginette Bouffard • Philippe Bourke • Andrée Buist • Isabelle Croteau • Mario Denis • Denys Duchêne • Lili Michaud • Marjolaine Moisan • Denis Potvin • Alexandre Turgeon • J.- Jacques Samson • Lyse Sylvain • Jérôme Vaillancourt • Nathalie Verreault

Graphisme : Julie Rivard

Ce bulletin est reproduit par les Copies de la Capitale sur papier Kraft 100% recyclé.

L'original a été produit avec une cartouche d'encre réusinée par ARC: (418) 845-4114 • 1-800-717-1272

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 1997

ISBN/ISSN 1206-9388

Oui, je deviens membre du CREQ!!!

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Organisme à but non-lucratif | <input type="checkbox"/> 1 AN (20,00 \$) | <input type="checkbox"/> 3 ANS (50,00 \$) |
| <input type="checkbox"/> Membre individuel | <input type="checkbox"/> 1 AN (10,00 \$) | <input type="checkbox"/> 3 ANS (25,00 \$) |
| <input type="checkbox"/> Autre | <input type="checkbox"/> 1 AN (75,00 \$) | |
| <input type="checkbox"/> Bulletin | <input type="checkbox"/> 10,00 \$ PAR ANNÉE (gratuit pour les membres) | |

Nom de l'organisme : _____ Nom du représentant : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

No téléphone : _____ No télécopieur : _____

Courriel : _____

Prrière de libeller votre chèque à l'ordre de

Conseil régional de l'environnement de la région de Québec (CREQ)

1085, avenue Salaberry, suite 316, Québec, (Québec), G1R 2V7

Téléphone : (418) 524-7113 • télécopieur : (418) 524-4112

Courriel : creq@mediom.qc.ca

